FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-432 DU 13 SEPTEMBRE 1999

Portant approbation du bilan et des comptes annexes pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou (CARDER- BORGOU)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique

Vu la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

Vu le Décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;

Vu le Décret 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

Vu le Décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) ;

.../...

Sur rapport conjoint du Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de L'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la de la Promotion de l'Emploi et du Ministre du Développement Rural ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 août 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes annexes du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou (CARDER-BORGOU) pour l'exercice clos au 31 décembre 1998 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2 .Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 septembre 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'emploi,

Bruno AMOUSSOU.-

le Ministre du Développement Rural,

Théophile NATA.-

Le Ministre des Finances et de l'Economie,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDE 4 MFE 4 MDR 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.